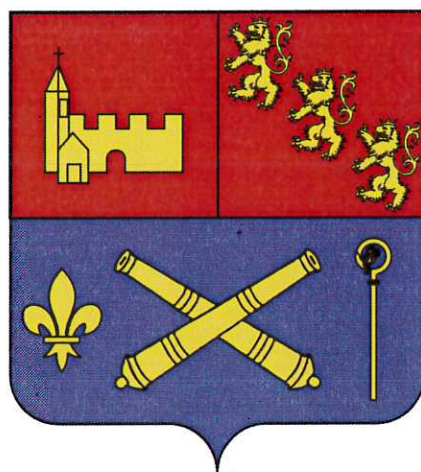


COMMUNE DE PLAZAC



DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET ASSAINISSEMENT

DU 05.02.2018
VOTÉ le 10.04.2018

Orientations budgétaires du 05 février 2018
Conseil Municipal du 10 avril 2018

Le conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel le 10.04.2018 sous la présidence de : Mme le Maire Florence GAUTHIER.

Préambule

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire « nouvelle formule » doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Conseil Municipal.

Outre ce changement juridique, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB ci-après) a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

S'agissant plus particulièrement de Plazac, la présentation du DOB est l'occasion pour la majorité municipale d'affirmer avec force la poursuite de ses engagements de campagne et de présenter les moyens de financer les projets et politiques publiques mis en place.

Enfin, pour plus de clarté, l'ensemble des graphiques d'illustrations présentés se baseront sur une seule année de rétrospective, 2017, et présenteront pour l'année 2018 un « pré-BP » ainsi que l'impact des choix retenus pour l'exercice 2018.

Observations :

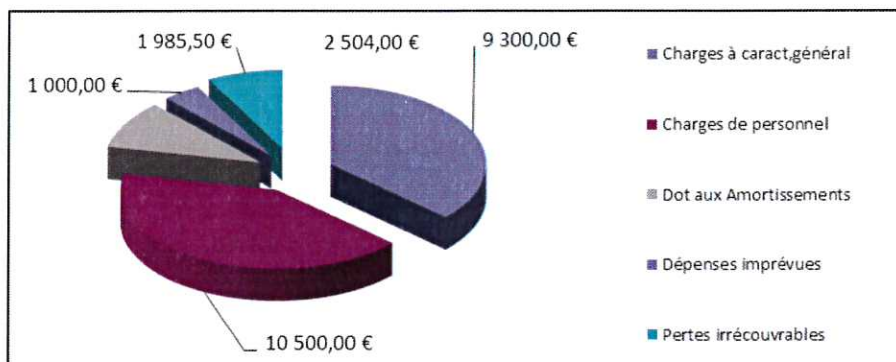
Comme les années passées, le Budget primitif 2018 intègre les reports ainsi que les résultats antérieurs suite à l'adoption du compte administratif 2017 voté le 05 février dernier.

Ainsi, au budget primitif 2018 nous disposons d'une vision globale des crédits ouverts pour cet exercice. Le budget sera donc réalisé sur l'ensemble des crédits inscrits, retracés dans la colonne « budget précédent » et incluant donc les différentes décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice 2017.

Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 25 289.50 € et est caractérisée par une évaluation rigoureuse de la dépense publique compte tenu des augmentations des différents frais de gestion.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 21 785.50 € (en déduisant les comptes 022 et 6811) et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 9 000 €, auquel il convient de rajouter (le compte 777 et 002 excèdent l'exercice N-1) dégageant ainsi une **épargne brute de 1 183 €**.



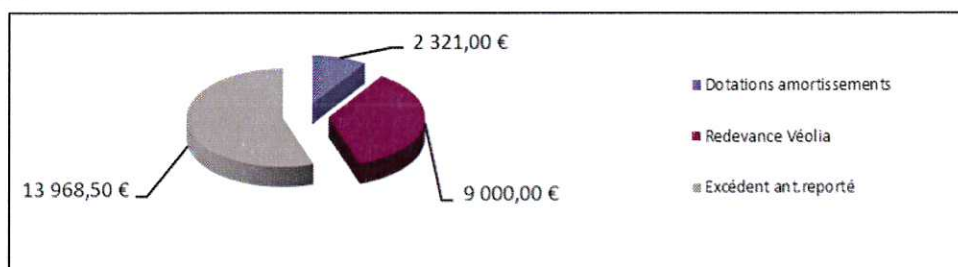
Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant notamment les charges afférentes du contrôle de la station, aux divers contrats de sous-traitance, qui s'établit à 9 300 € comme en 2017. Ce chapitre n'affiche pas d'augmentation par rapport à 2017.

Le chapitre 012 « Charges du personnel », estimé à 10 500 €, intégrant une partie du reversement des salaires au budget principal. Cette augmentation est due au remplacement de l'Agent titulaire arrêté depuis le 13.06.2016 et de l'intégration du service administratif pour le suivi des dépenses et recettes et de la confection de ce budget annexe.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 1 985.50 € afin de couvrir les pertes irrécouvrables qui pourraient intervenir sur cet exercice.

Le chapitre 68 « Dotations aux amortissements » est doté de 2 504 € ces amortissements permettent chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à renouveler le réseau.

Les recettes :



Le chapitre 70 « Produits prévisionnels des services » s'établit à 9 000 €, et comprend principalement le reversement des redevances assainissement du prestataire Véolia.

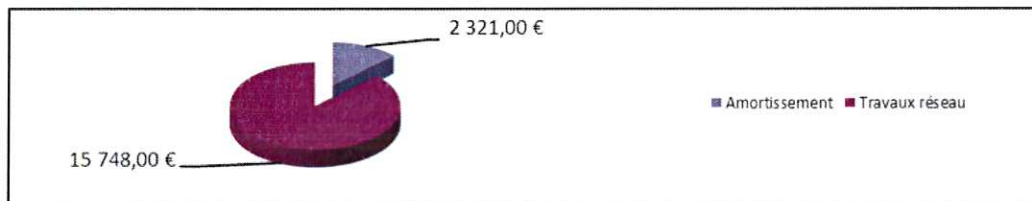
Le chapitre 042 « Produits exceptionnels » sont l'amortissement des subventions concernant le réseau et la station.

Le chapitre 002 « Excédent antérieur reporté » soit l'excédent de 2017 pour 3 571.98 € auquel il convient de rajouter l'excédent N-1 pour 10 396.52 € ce qui donne un résultat de clôture de 2017 de 13 968.50 € reporté à la section d'exploitation.

Section d'investissement :

Dépenses :

La section d'investissement s'équilibre à 18 069 €, dont 15 748 € de dépenses réelles avec les restes à réaliser de 2017.



Outre le remboursement de l'amortissement du réseau porté à 2 321 € une enveloppe de 15 748 € est consacrée aux travaux du réseau d'assainissement :

Recettes :

Ces dépenses sont équilibrées en recettes principalement par le résultat de clôture d'investissement et les amortissements.



Le budget annexe de l'assainissement s'équilibre en parfaite harmonie, il n'est pas endetté et s'autofinance. Son résultat de clôture à l'investissement permettra sur les années futures d'améliorer l'état du réseau crée en 2000.

Le Maire
Florence GAUTHIER

